

Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre 2018

CAPA | Agrégés



Vos élus agrégés s'engagent au quotidien !

Avec 6 sièges sur 10, les élus de la liste des syndicats FSU (SNES pour le secondaire et les CPGE, SNEP pour l'EPS, SNESUP pour les PRAG) étaient majoritaires dans la mandature qui se termine. Nos candidats ont pour ambition de continuer à défendre et à promouvoir les agrégés dans les CAPA, pour les 4 ans qui viennent.

Le nouveau cadre donné à nos carrières avec PPCR a permis de réduire en partie l'arbitraire des promotions et doit raccourcir, à moyen terme pour tous, le temps passé en classe normale. Il a aussi ouvert un débouché en ouvrant l'accès à la Hors-échelle B. Nos revendications sont bien sûr loin d'être toutes satisfaites (les débuts de carrière des agrégés n'ont pas été suffisamment revalorisés par exemple), et nous comptons bien renforcer les gains. Les CAPA sont le lieu où nos élus veillent à l'application pleine et entière de ces avancées, et portent les aspirations des collègues.

Les opérations de carrière nécessitent un travail méthodique, long et approfondi. La mise en place de PPCR a nécessité d'importantes adaptations. Seuls SNES, SNEP et SNESUP ont la force du nombre qui permet un travail efficace. Leur action a d'autant plus de poids et de pertinence qu'ils sont les seuls à pouvoir agir de manière coordonnée entre élus dans notre académie, des autres académies, et au national.

A une période où les attaques pleuvent sur nos statuts et nos métiers, nous vous appelons à conforter par vos suffrages le rempart que constitue la FSU pour le corps des agrégés.

Des commissaires paritaires agrégés, pour quoi faire ?

- Qu'il s'agisse de l'accès à la hors-classe, la classe exceptionnelle, la liste d'aptitude, ou les refus de titularisation, les Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) agrégés opèrent une première sélection avant la décision définitive prise au niveau ministériel (CAPN).
- Les élus agrégés siègent également dans les formations paritaires mixtes (agrégés / certifiés) pour les mutations.

Rindala YOUNES (Responsable académique agrégés)



Pour les CAPA votez :

Pour le CTA
votez :

Affectations : vigilance de tous les instants pour la transparence et l'équité



Mutations intra :

Dans leurs interventions en CAPA, les élus du SNES-FSU visent à **promouvoir des règles, lisibles pour tous, qui aboutissent à un équilibre** : la nécessaire prise en compte de situations individuelles (bonifications familiales, handicap, éducation prioritaire, TZR...) ne doit pas empêcher qu'**un.e collègue célibataire en poste dans notre académie puisse à son tour obtenir un de ses vœux !**



Une autre priorité est la recherche d'**une transparence accrue dans les mutations**. Nous avons ainsi obtenu la fin du système de mutation discrétionnaire qui existait dans les anciens établissements ECLAIR et **continuons d'intervenir pour supprimer le jury d'entrée pour les établissements REP+** : nul besoin d'évaluer la « motivation » des collègues volontaires, le seul fait d'émettre des vœux précis sur ces établissements difficiles en est déjà une belle preuve !



Par ailleurs, la lutte du SNES-FSU se manifeste par un travail concret de ses élus à chaque étape des demandes de mutation : organiser des réunions d'information et conseiller, suivre chaque dossier et intervenir en commission, **vérifier et corriger les barèmes retenus et les propositions de l'administration, parfois la première à enfreindre les règles qu'elle a elle-même édictées.**



TZR :

Les Titulaires sur Zone de Remplacement sont la cible de nombreuses attaques du rectorat et un terrain d'expérimentation d'une gestion des personnels très « start up nation » : suppression des groupes de travail qui permettent un examen global des affectations, affectations multiples, hors zone, pressions managériales locales...

Il a fallu toute la combattivité des élu.e.s du SNES-FSU, aux côtés des personnels, pour obtenir une augmentation de la bonification TZR au mouvement, le rétablissement du GT de juillet et mettre un coup d'arrêt à la politique rectorale d'affectation prioritaire des TZR en REP+. Pourtant tout n'est pas gagné, notamment la reconquête du GT d'août. Par ailleurs, PPCR et **les nouvelles carrières représentent une réelle avancée pour les TZR**. Ils ont ainsi l'assurance d'être inspectés au même moment que leurs collègues en poste fixe et ne se retrouveront donc pas systématiquement lésé.e.s dans leurs promotions. **Nous resterons cependant particulièrement attentifs à ce que, dans ce nouveau cadre, nos évaluateurs ne continuent pas à sous-estimer l'investissement des TZR !**

Améliorer en CAPA les modalités d'entrée dans le corps



Titularisation :

Les stagiaires agrégés bénéficient d'une CAPA d'examen des refus de titularisation, contrairement aux certifiés. Ils n'ont pas à se défendre seuls face à un jury. C'est un avantage : le travail en CAPA permet un recul, et les commissaires paritaires FSU peuvent étudier les dossiers avec exhaustivité.



Jusqu'ici, la CAPA se tenait en septembre, fragilisant davantage les collègues concernés. Nous avons obtenu la fin de cette aberration, elle se tient à présent en juillet.



Nous y obtenons régulièrement des victoires : transformation d'un renouvellement en prolongation grâce à la reconnaissance d'une situation médicale par exemple.



Liste d'aptitude :

Pas de désaffectation pour ce mode de promotion malgré la mise en place de la classe exceptionnelle des certifiés. C'est dire si l'agrégation constitue bien la référence, pour tous les corps du second degré, en termes de salaire, de temps de travail et de gestion nationale égalitaire sur tout le territoire !

Les commissaires paritaires de la FSU luttent **pour que la liste d'aptitude récompense une carrière dans sa globalité**, ainsi que l'investissement auprès des élèves qui constitue le cœur de notre métier. Ils revendiquent l'établissement d'un barème, qui clarifierait le classement.

C'est de haute lutte que **nous avons obtenu l'amélioration des résultats de notre académie en CAPN**. L'obstination de certains IPR à ne pas suivre les recommandations ministérielles a en effet longtemps empêché des promotions pour notre académie.

29 > 06
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE

La mise en place des nouvelles carrières :

Hors classe : repartir sur de bonnes bases

Certes, les mesures « PPCR » permettent des avancées : tous les professeurs ont désormais vocation à atteindre le dernier échelon de la hors-classe avant leur retraite. Par ailleurs, nous assistons à une dynamique de raccourcissement des carrières : à terme, les collègues désignés comme les plus méritants seront promus à l'orée du 10^e échelon, les moins bien évalués dès leur entrée dans le 11^e, voire en fin de 10^e échelon. PPCR, en plus de réduire une partie de l'arbitraire de nos promotions, se traduit donc par une réelle accélération des carrières pour les agrégés !

Il s'agit néanmoins, pour les élus de la FSU, de **construire en CAPA des bases efficaces permettant des promotions en CAPN, l'égalité femmes/hommes et l'équilibre des disciplines.**

Classe exceptionnelle : gagner un maximum de promotions !

L'accès à la Hors Échelle B est une revendication de la FSU pour tous les collègues. Or, la structuration en deux viviers très déséquilibrés et cloisonnés. **La FSU continuera à se battre pour permettre un plus grand nombre de promotions en élargissant les modalités d'accès.**

Les orientations de la CAPA, impulsées par la FSU, ont permis de très bons résultats en CAPN. Nous travaillons à **améliorer la représentativité des disciplines, tout en gardant à l'esprit la future rotation des promotions et en veillant à l'équilibre femmes/hommes.**



Défendre les agrégé.e.s affecté.e.s dans le supérieur

PRAG :

Les PRAG sont régis par le statut du corps des agrégés, mais leurs droits et leurs aspirations sont peu entendus dans des établissements de plus en plus autonomes, où les restructurations en cours menacent leurs disciplines et leur statut.

Notre action en CAPA et en CAPN a permis d'accroître fortement le nombre d'accès à la hors-classe et de promouvoir des collègues injustement pénalisé.e.s dans leur carrière par des classements émis par des établissements qui éliminent encore certain.e.s collègues en raison de leur composante ou de leur discipline.

La FSU a obtenu des avancées dans le cadre du PPCR, qui soulèvent de nouveaux enjeux auxquels elle sera particulièrement vigilante. Elle est aussi très présente dans les discussions sur nos conditions d'exercice et d'emploi dans le supérieur (droit à la recherche, reconnaissance des tâches, transformation de postes).

Pour être efficace, cette action a besoin de votre soutien : votre vote pour la FSU est le meilleur investissement pour défendre la place et la carrière des agrégé.e.s dans le supérieur.

H. GOLDFARB (SNESup)

ORS de CPGE: des clarifications gagnées par le SNES-FSU

Première organisation syndicale, interlocuteur crédible et légitime, le SNES-FSU, par ses interventions déterminantes auprès du ministère, a obtenu une harmonisation dans le mode de calcul des ORS. Pour les professeurs enseignant dans plusieurs classes, avec des niveaux et des effectifs différents on retient le maximum de service le plus favorable. Il reste à gagner la prise en compte du nombre total d'étudiants dans la détermination de l'ORS pour les professeurs ayant plusieurs classes.

Classe ayant un effectif de	1 ^{ère} année	2 ^e année
plus de 35 élèves	9 heures	8 heures
20 à 35 élèves	10 heures	9 heures
moins de 20 élèves	11 heures	10 heures

Pour les professeurs affectés sur une chaire CPGE dont le service n'est, ponctuellement, pas complet dans le cadre des ORS 8/11, il est possible de le compléter avec des heures d'interrogations orales. Le SNES-FSU a ainsi obtenu l'impossibilité de faire « basculer » des ORS 1950 aux ORS 2014.

Julien LUIS (SNES)

Pour les CAPA votez :

Pour le CTA
votez :



AGRÉGÉS

Liste
présentée par



10 Titulaires, 10 Suppléants
10 Femmes, 10 Hommes

Classe exceptionnelle des professeurs agrégés

1. M. **GONZALEZ Miguel**, Lettres modernes, Lycée La Martinière Diderot, Lyon (69)
2. Mme **NELIAS Agnès**, EPS, Collège Georges Charpak, Brindas (69)

Hors classe des professeurs agrégés

1. M. **VOIRIN André**, Histoire, Collège Henri Barbusse, Vaulx-en-Velin (69)
2. Mme **BURLON Anne-Christine**, Lettres modernes, Lycée Colbert, Lyon (69)
3. M. **BARRAS Jean-François**, EPS, Collège Jean Monnet, Lyon (69)
4. Mme **VINEY-BRIOUDE Isabelle**, Economie – gestion, Lycée Jean Monnet, Saint-Etienne (42)
5. M. **GINOLIN Didier**, SVT, Lycée Cité scolaire internationale, Lyon (69)
6. Mme **VESCHAMBRE Raphaële**, Histoire, Lycée Edouard Herriot, Lyon (69)

Classe normale des professeurs agrégés

1. Mme **BONVALET YOUNES Rindala**, Lettres modernes, Lycée La Martinière Diderot, Lyon (69)
2. M. **PEROCHEAU Eric**, Histoire, Lycée Saint-Exupéry, Bellegarde / Valserine (01)

3. Mme **LATTARD Catherine**, Mathématiques, Lycée Aiguerande, Belleville (69)
4. M. **GOLDFARB Hervé**, Mathématiques, IUT Lumière - Université Lyon 2, Lyon (69)
5. Mme **VALENCE Nathalie**, Physique appliquée, Lycée Parc Chabrières, Oullins (69)
6. M. **ROUX John**, Anglais, Lycée Jean-Paul Sartre, Bron (69)
7. M. **JAMPY Marc**, Histoire Géographie, Collège Aimé Césaire, Vaulx-en-Velin (69)
8. Mme **MERLE Amandine**, Mathématiques, Lycée La Martinière Duchère, Lyon (69)
9. M. **LUIS Julien**, Espagnol, Lycée Ampère, Lyon (69)
10. Mme **PEGUY Lucie**, Anglais Université Lyon 1, Villeurbanne (69)
11. Mme **ROCCATI Stéphanie**, Sciences physiques, Lycée Xavier Bichat, Nantua (01)
12. M. **TESTE Benoît**, Histoire Géographie, Lycée Colbert – Lyon (69)

Modalités de vote

Le ministère a de nouveau décidé que les élections seraient électroniques. Lors des dernières élections professionnelles, cela a entraîné une baisse du taux de la participation. Résultat, les personnels de l'enseignement ont un poids relatif dans la Fonction publique moins important :

ne nous laissons pas piéger, votons pour faire entendre notre voix !

Étape 1 : Création du mot de passe

Je me connecte à mon espace électeur :

elections2018.education.gouv.fr

- Je saisis mon adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-lyon.fr)

Je confirme à partir du lien reçu sur ma boîte académique ou sur le webmail académique <https://webmail.ac-lyon.fr/>

- Je crée mon mot de passe

Les listes électorales des scrutins auxquels je vote sont publiées sur mon espace électeur

Étape 2 : Consultation listes et profession de foi

Je me connecte à mon espace électeur :

elections2018.education.gouv.fr

Les professions de foi et les candidats sont consultables pour chacun de mes scrutins



Pour participer, vous devez utiliser votre boîte mail académique (prenom.nom@ac-lyon.fr).

Pour faire entendre votre voix, activez dès à présent votre messagerie

Étape 3 : Notice de vote (jusqu'au 13 novembre)

Ma notice de vote m'est remise en main propre, sur mon lieu de travail contre émargement. Les non titulaires recrutés tardivement et les électeurs qui demanderont à nouveau leur identifiant en cas de perte recevront un identifiant par voie électronique.

Elle contient mon identifiant électeur.

Étape 4 : Je vote à tous les scrutins qui me concerne

En me connectant à :

elections2018.education.gouv.fr

Avec : mon identifiant et mon mot de passe électeur



	CT Académique	CT Ministériel	CAP Académique	CAP Nationale
Titulaires				
Stagiaires				